

**:Parcours L3 *Arts et Technologies de l'Image* (ATI) dans la LICENCE ARTS PLASTIQUES
enseignements de la mineure ATI en L3**

Responsables du parcours ATI : Hervé HUITRIC, Marie-Hélène TRAMUS
Secrétariat ATI : Bât. A, salle 079 - Tél : 01 49 40 66 04
Courrier électronique : secretariat.ati@univ-paris8.fr
Site Internet : <http://www-artweb.univ-paris8.fr>

LE DEPARTEMENT *ARTS ET TECHNOLOGIES DE L'IMAGE* PROPOSE :

- un parcours L3 *Arts et Technologies de l'Image* dans la licence Arts Plastiques,
- une spécialité de master *Arts et Technologies de l'Image Virtuelle* (professionnelle) en M1 et M2,
- un doctorat *Esthétique Sciences et Technologies des Arts* spécialité *Image Numérique*.

OBJECTIFS DU PARCOURS :

L'objectif pédagogique et scientifique est de donner aux étudiants *une double compétence artistique et technique*, en proposant une formation généraliste, pratique et théorique en image numérique artistique recouvrant tous les domaines de création et d'applications : *réalité virtuelle, animation 3D, effets spéciaux, interactivité, jeux vidéo, multimédia*.

L'enseignement va de la connaissance des principes de l'image numérique et de ses algorithmes jusqu'à la programmation, associé à la création d'images de synthèse 3D, d'images interactives artistiques, et de systèmes de réalité virtuelle. Il s'insère également dans une culture générale du domaine, tant historique que théorique.

POURSUITES D'ETUDES :

Ce parcours ATI prépare principalement à l'entrée dans la mention du Master *Arts et Technologies de l'Image* pour les étudiants qui veulent se spécialiser dans le domaine artistique de l'image numérique et de la réalité virtuelle. Ce parcours s'ouvre également sur la mention du Master Arts plastiques et éventuellement sur d'autres mentions.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS :

L'année de L3 est conçue avant tout comme une année de formation généraliste à l'image numérique et prépare les étudiants à une poursuite d'études en Master, la question des débouchés se pose principalement à la sortie du Master mention ATI. Les débouchés du master ATI sont très diversifiés : animation 3D, effets spéciaux, réalité virtuelle, jeux vidéo, interactivité, multimédia.

CONDITIONS D'ACCES :

Accès « interne » en L3 : avoir acquis 100 ECTS* sur les 120 requis pour L1+ L2 (avec obligation de rattraper sur une seule année universitaire) et sur dossier et entretien, par décision de l'équipe enseignante de la mention complémentaire ATI.

Accès « externe » en L3 : sur dossier et entretien, par décision de l'équipe enseignante du parcours L3 ATI et sur équivalence (120 ECTS d'autres mentions de la licence Arts et d'autres domaines de licence), DUT (Informatique, Service Réseaux Communication), BTS (Expression visuelle), Ecoles d'Arts.

Nombre de places : 35

DATES ET MODALITÉS D'ADMISSION POUR LA PROCHAINE ANNÉE UNIVERSITAIRE:

Dossier de candidature à télécharger sur le site du département *Arts et Technologies de l'Image* <http://www-artweb.univ-paris8.fr/accueil.htm>

Dépôt du dossier : avant le **15 mai** (par voie postale ou sur rendez-vous au 01 49 40 66 04)

ORGANISATION ET CONTENU DE L' ENSEIGNEMENT :

Tous les enseignements du parcours ATI sont regroupés dans la 3^{ème} année (L3).

La formation se compose de **600h d'enseignement + un stage soit 60 ECTS**

Les enseignements se répartissent selon trois Unités d'Enseignement (UE) :

Semestre 5 :	Semestre 6 :
UE Pratiques : 4 EC** Infographie (4 x 4 ECTS) 1 EC Programmation et Algorithmes (4 ECTS)	UE Pratiques : 3 EC Infographie (3 x 4 ECTS) 1 EC Programmation et Algorithmes (4 ECTS)
UE Théories : 1 EC Programmation et Algorithmes (4 ECTS) 1 EC Arts, histoire et esthétique du numérique (4 ECTS)	UE Théories : 1 EC Programmation et Algorithmes (4 ECTS) 1 EC Arts, histoire et esthétique du numérique (4 ECTS)
UE ouvertures 1 EC Langue étrangère (2 ECTS)	UE ouvertures 1 EC Projet artistique (4 ECTS) 1 EC Stages (2 ECTS)

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Ces modalités reposent sur le principe d'un mixte entre un contrôle continu et un examen terminal